RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MOTS-CLÉS	Certificat médical aéronautique de catégorie 1, diabète, médicaments, insuline
N° DOSSIER	H-4164-01
SECTEUR (maritime ou	Aéronautique
aéronautique)	
OCCUPATION	Électricien
DIAGNOSTIC (primaire,	Diabète de type 1
secondaire, etc.)	,
RÉVISION	
DATE DE LA DÉCISION	Le 21 juin 2016
CONSEILLER	Dr Christopher Brooks
DÉCISION	La décision du ministre est confirmée.
MOTIFS DE LA DÉCISION	Refus de délivrer un certificat médical aéronautique de
	catégorie 1 avec restrictions – Le requérant souffre de
	diabète de type 1 depuis l'âge de six ans. Son diabète est
	bien contrôlé et il a récemment obtenu un certificat
	médical aéronautique de catégorie 3 avec restrictions. Le
	requérant avait été informé par Transports Canada
	(« TC ») qu'il ne serait pas considéré comme apte à obtenir un certificat médical aéronautique de catégorie 1
	1
	avec restrictions, en raison des directives nationales et internationales en matière aéronautique concernant les
	pilotes débutants diabétiques et insulinodépendants. Un
	thème récurrent s'impose dans cette affaire : le risque
	d'incapacité, le risque d'hypoglycémie et l'appréhension
	d'un épisode en plein vol. Actuellement, le requérant
	contrôle bien son diabète, mais son état a été évalué
	comme présentant un risque de niveau modéré à élevé.
	TC a déployé tous les efforts nécessaires, dans le respect
	de ses politiques, pour l'accommoder du mieux possible.
	Les médecins et les autorités réglementaires doivent
	trouver le juste équilibre entre admettre un certain
	niveau de risque et assurer la sécurité publique. En
	l'espèce, rien de ce qui a été présenté au conseiller ne
	suggère que le requérant, évalué comme présentant un
	niveau de risque moyen à élevé, est apte à détenir un
	certificat médical aéronautique de catégorie 1 avec
	restrictions. La décision du ministre des Transports de ne
	pas délivrer de certificat médical aéronautique de
	catégorie 1 avec restrictions est confirmée.
APPEL	
DATE DE LA DÉCISION	
CONSEILLERS	
DÉCISION	
MOTIFS DE LA DÉCISION	
AUTRES COMMENTAIRES	